

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

DÉCEMBRE
2023

PRINCIPALES TENDANCES

A fin décembre 2023 et en comparaison avec la même période de l'année 2022, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 0,4% provenant de :

- L'augmentation de 9,9% des impôts directs (+1.366 MDH) suite à la hausse de 15% de la taxe professionnelle (+469 MDH), de 7,8% de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+366 MDH), de 14,7% de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+253 MDH), de 5,8% de la taxe de services communaux (+226 MDH) et de 14,2% de la taxe d'habitation (+52 MDH);
- La baisse de 4% des impôts indirects (-849 MDH) qui s'explique principalement par la diminution de 4,7% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-852 MDH) et de 40,3% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-259 MDH) ;
- La diminution de 3,2% des recettes non fiscales (-335 MDH), provenant notamment de la baisse de 16,9% des subventions (-670 MDH) et de 12,2% des recettes domaniales (-121 MDH), conjuguée à la hausse de 21,9% des fonds de concours (+424 MDH) et de 6,3% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+79 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 49,3% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 1,3% (+338 MDH) en raison de la hausse de 2% des dépenses des autres biens et services (+267 MDH) et de 12,4% des charges en intérêts de la dette (+118 MDH), conjuguée à la baisse de 0,4% des dépenses de personnel (-47 MDH) ;
- des dépenses d'investissement passant de 14,6 MMDH à fin décembre 2022 à 15,5 MMDH à fin décembre 2023, soit une hausse de 5,6%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin décembre 2023, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 19 MMDH contre un solde ordinaire positif de 19,2 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 5,2 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 1.611 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 6,6 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 2.118 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 5,2 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année prochaine.

Excédents globaux

A fin décembre 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2023 (5,2 MMDH) et des années antérieures ont été de 51,6 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Décembre 2022	Prévisions 2023	Décembre 2023	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	45 586	49 341	45 768	93%	0,4%
1.1- Recettes fiscales :	35 167	41 060	35 684	87%	1,5%
<i>Impôts directs</i>	13 838	22 947	15 204	66%	9,9%
<i>Impôts indirects</i>	21 329	18 113	20 480	113%	-4,0%
1.2- Recettes non fiscales :	10 419	8 281	10 084	122%	-3,2%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	990	829	869	105%	-12,2%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	1 249	1 584	1 328	84%	6,3%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	5 886	3 121	5 640	181%	-4,2%
<i>Autres recettes</i>	2 294	2 747	2 247	82%	-2,0%
2- DEPENSES ORDINAIRES	26 417	33 819	26 755	79%	1,3%
2.1- Biens et services :	25 468	32 685	25 688	79%	0,9%
<i>Personnel</i>	12 037	13 499	11 990	89%	-0,4%
<i>Autres biens et services</i>	13 431	19 186	13 698	71%	2,0%
2.2- Intérêts de la dette	949	1 134	1 067	94%	12,4%
3- SOLDE ORDINAIRE	19 169	15 522	19 013		
4- INVESTISSEMENT²	14 641	49 469	15 462	31%	5,6%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	-25	2		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	2 118	-3 638	1 609		
7- EXCEDENT³	6 646	-37 610	5 162		
8- FINANCEMENT² :	-6 646	37 610	-5 162		
<i>Recettes d'emprunt</i>	3 316	2	2 660		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-2 309	-2 490	-2 071		
<i>Variation de l'excédent</i>	-7 653	40 098	-5 751		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Décembre 2022	Prévisions 2023	Décembre 2023	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	35 167	41 060	35 684	87%	1,5%
IMPÔTS DIRECTS	13 838	22 947	15 204	66%	9,9%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	3 917	8 766	4 143	47%	5,8%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	3 131	7 496	3 600	48%	15,0%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	367	912	419	46%	14,2%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 719	2 332	1 972	85%	14,7%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	2 276	1 761	2 955	168%	29,8%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	2 428	1 680	2 115	126%	-12,9%
IMPÔTS INDIRECTS	21 329	18 113	20 480	113%	-4,0%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	17 952	12 836	17 100	133%	-4,7%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	642	450	383	85%	-40,3%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	793	965	871	90%	9,8%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	258	260	271	104%	5,0%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	199	501	274	55%	37,7%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	191	180	196	109%	2,6%
<i>Taxe de séjour</i>	164	347	259	75%	57,9%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	303	234	324	138%	6,9%
<i>Autres impôts indirects</i>	827	2 340	802	34%	-3,0%
RECETTES NON FISCALES	10 419	8 281	10 084	122%	-3,2%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	990	829	869	105%	-12,2%
<i>Redevance OTDP communal</i>	1 249	1 584	1 328	84%	6,3%
<i>Fonds de concours</i>	1 932	304	2 356	775%	21,9%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	717	1 051	741	71%	3,3%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	429	307	451	147%	5,1%
<i>Subventions</i>	3 954	2 817	3 284	117%	-16,9%
<i>Recettes diverses</i>	1 148	1 389	1 055	76%	-8,1%
TOTAL DES RECETTES	45 586	49 341	45 768	93%	0,4%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	11 207	3 225	31 336	45 768
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	607	362	8 444	9 413
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	456	279	4 530	5 265
<i>Produits des services</i>	0	2	1 166	1 168
<i>Produits des biens</i>	151	81	2 748	2 980
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	207	0	7 955	8 162
Taxe de services communaux	207	0	3 936	4 143
Taxe professionnelle	0	0	3 600	3 600
Taxe d'habitation	0	0	419	419
1.3- Ressources transférées :	10 393	2 863	14 937	28 193
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	2 686	14 414	17 100
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	5 070	0	0	5 070
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	383	0	0	383
<i>Fonds de concours et subventions</i>	4 940	177	523	5 640
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 888	1 768	23 099	26 755
2.1- Biens et services :	1 471	1 730	22 487	25 688
<i>Personnel</i>	233	1 147	10 610	11 990
<i>Autres biens et services</i>	1 238	583	11 877	13 698
2.2-Intérêts de la dette	417	38	612	1 067
3- SOLDE ORDINAIRE	9 319	1 457	8 237	19 013
4- INVESTISSEMENT	9 071	1 706	4 685	15 462
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	2	0	0	2
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	174	1 435	1 609
7- EXCEDENT	250	-75	4 987	5 162
8- FINANCEMENT :	-250	75	-4 987	-5 162
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 809	285	566	2 660
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-657	-98	-1 316	-2 071
<i>Variation de l'excédent</i>	-1 402	-112	-4 237	-5 751

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin décembre 2023 laisse apparaître une hausse des ressources de 0,4% et des dépenses ordinaires de 1,3%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 19 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 15,5 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 1.611 MDH, les budgets des collectivités territoriales ont dégagé un excédent global de 5,2 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 45,8 MMDH en augmentation de 0,4% par rapport à fin décembre 2022. Ceci s'explique par la hausse de 10,1% des recettes gérées par l'Etat et de 4,7% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la baisse de 3,4% des recettes transférées.

Ressources des collectivités territoriales				
	2022	Prévisions	2023	Evol. %
Transférées	29 184	19 848	28 193	-3,4%
Gérées par l'Etat	7 415	17 174	8 162	10,1%
Gérées par les collectivités	8 987	12 319	9 413	4,7%
TOTAL	45 586	49 341	45 768	0,4%

1.1-RECETTES FISCALES

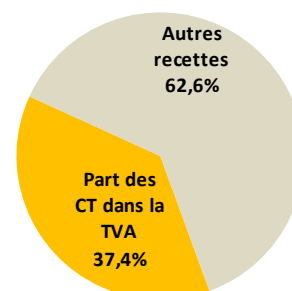
Les recettes fiscales ont atteint 35,7 MMDH, en augmentation de 1,5% par rapport à leur niveau à fin décembre 2022, suite à la hausse de 9,9% des impôts directs et à la baisse de 4% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 78% des recettes globales des collectivités territoriales à fin décembre 2023.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 28,2 MMDH à fin décembre 2023 contre 29,2 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 3,4%. Ceci résulte de la diminution de 4,7% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-852 MDH), de 16,9% des subventions (-670 MDH) et de 40,3% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-259 MDH), conjuguée à l'augmentation de 21,9% des fonds de concours (+424 MDH) et de 7,8% de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+366 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 37,4% de leur part dans le produit de la TVA.

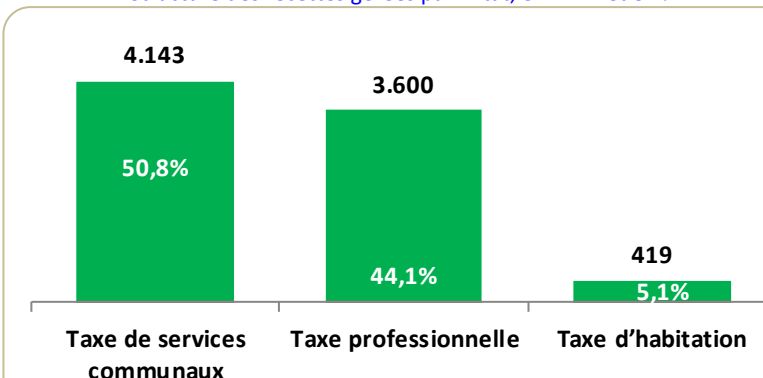
Structure des recettes des collectivités en 2022



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin décembre 2023, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 8.162 MDH contre 7.415 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 10,1%, provenant de la hausse de 15% de la taxe professionnelle (+469 MDH), de 5,8% de la taxe de services communaux (+226 MDH) et de 14,2% de la taxe d'habitation (+52 MDH).

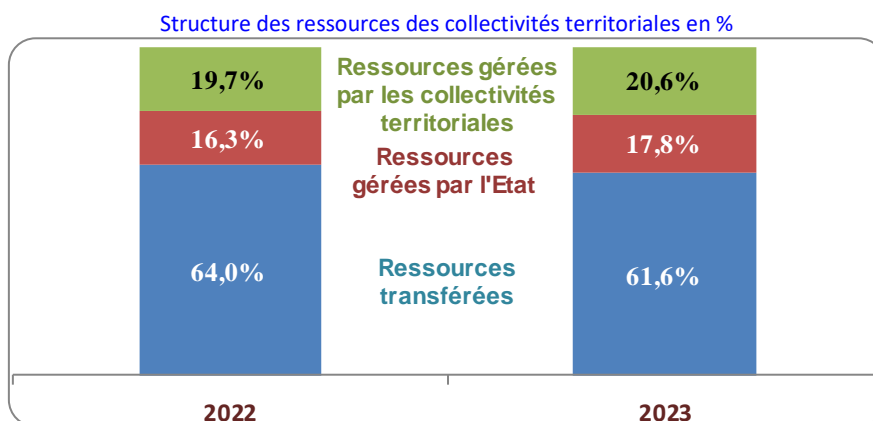
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 9.413 MDH à fin décembre 2023 contre 8.987 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 4,7%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.972 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (1.328 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (871 MDH) et des recettes domaniales (869 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin décembre 2022 et fin décembre 2023, fait ressortir une diminution de la part des ressources transférées, conjuguée à une augmentation de la part des ressources gérées par l'Etat et de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales.



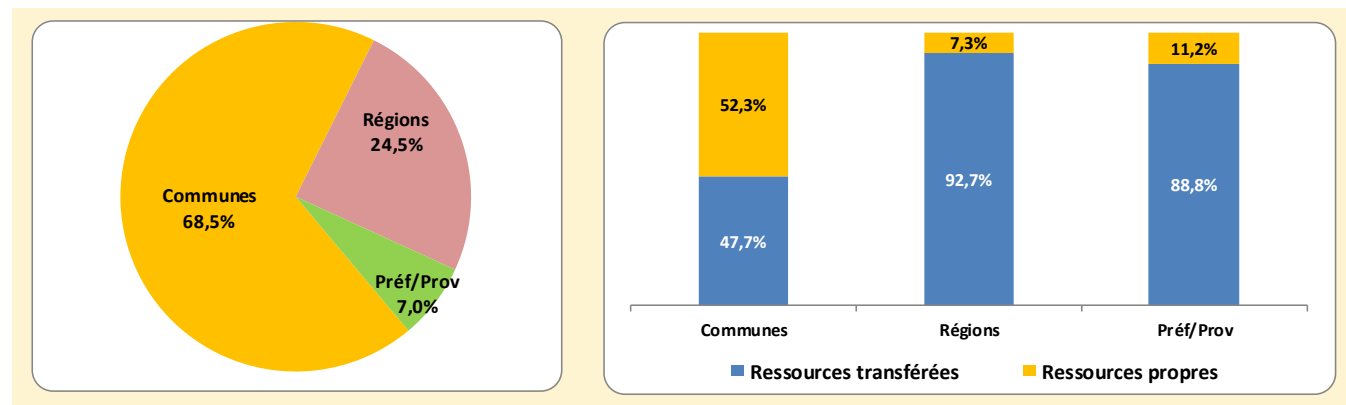
1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 10,1 MMDH, en diminution de 3,2% par rapport à leur niveau à fin décembre 2022, en raison principalement de la baisse de 16,9% des subventions (-670 MDH) et de 12,2% des recettes domaniales (-121 MDH), conjuguée à la hausse de 21,9% des fonds de concours (+424 MDH) et de 6,3% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+79 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 31,3 MMDH et représentent 68,5% des recettes globales des collectivités territoriales à fin décembre 2023.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin décembre 2023, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 47,7% des recettes des communes contre 88,8% pour les préfectures et provinces et 92,7% pour les régions.

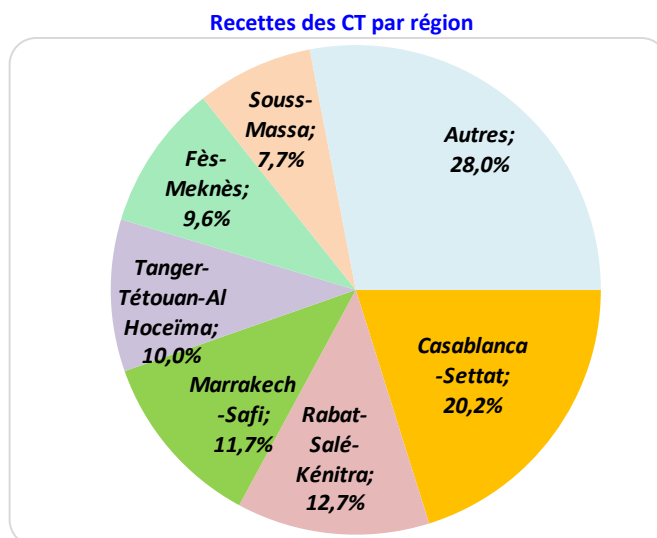


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (9.227 MDH) représentent 20,2% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 12,7% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2,3%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	2 557	3 624	3 046	9 227
Rabat-Salé-Kénitra	1 218	1 393	3 216	5 827
Marrakech-Safi	1 210	775	3 379	5 364
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	1 098	748	2 745	4 592
Fès-Meknès	803	499	3 112	4 413
Souss-Massa	782	497	2 242	3 522
L'oriental	525	303	2 560	3 387
Béni Mellal-Khénifra	461	225	2 394	3 080
Drâa-Tafilalet	232	77	1 839	2 148
Laâyoune-Sakia El Hamra	289	0	1 513	1 802
Guelmim-Oued Noun	104	21	1 220	1 344
Dakhla-Oued Ed Dahab	133	0	927	1 060
TOTAL	9 413	8 162	28 193	45 768

2- DEPENSES

A fin décembre 2023, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 44,3 MMDH, en hausse de 2,1% par rapport à leur niveau à fin décembre 2022. Elles se composent à hauteur de 60,4% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin décembre 2023, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 26,8 MMDH, soit une augmentation de 1,3% en raison de la hausse de 2% des dépenses des autres biens et services et de 12,4% des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de 0,4% des dépenses de personnel.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2022	Prévision	2023	Réalisation	Variation
Personnel	12 037	13 499	11 990	89%	-0,4%
Autres biens et services	13 431	19 186	13 698	71%	2,0%
Intérêts dette	949	1 134	1 067	94%	12,4%
TOTAL	26 417	33 819	26 755	79%	1,3%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin décembre 2023 ont atteint 11.990 MDH contre 12.037 MDH à fin décembre 2022, soit une baisse de 0,4% (-47 MDH). Les salaires représentent 44,8% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 70,1% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 13.698 MDH à fin décembre 2023 contre 13.431 MDH un an auparavant, en hausse de 2%. Elles sont constituées pour 57,1% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 1.067 MDH à fin décembre 2023 contre 949 MDH un an auparavant, en hausse de 12,4%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin décembre 2023 a dégagé un solde ordinaire positif de 19 MMDH contre un solde ordinaire positif de 19,2 MMDH un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 15,5 MMDH à fin décembre 2023 contre 14,6 MMDH à fin décembre 2022, soit une augmentation de 5,6% (+821 MDH).

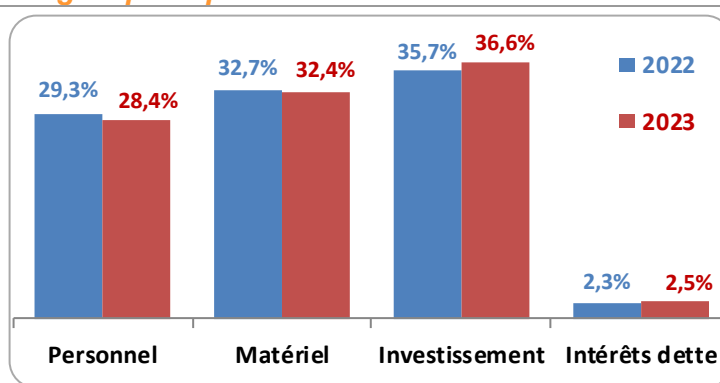
Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des subventions (+1.453 MDH), des émissions au titre des acquisitions immobilières (+176 MDH) et des acquisitions mobilières (+40 MDH), conjuguée à la baisse des émissions au titre des projets intégrés (-519 MDH) et des programmes nationaux (-269 MDH).

L'augmentation des subventions d'équipement est due à la hausse des dotations affectées aux agences régionales d'exécution des projets (AREP) (3.976 MDH contre 2.512 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2022	Prévision	2023	Taux de réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	2 890	12 432	2 830	23%	-2,1%
Projets intégrés ⁶	2 685	9 300	2 166	23%	-19,3%
Acquisitions immobilières	918	7 341	1 094	15%	19,2%
Acquisitions mobilières ⁷	768	2 066	808	39%	5,2%
Programmes nationaux ⁸	4 603	10 490	4 334	41%	-5,8%
Subventions	2 777	7 840	4 230	54%	52,3%
TOTAL	14 641	49 469	15 462	31%	5,6%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin décembre 2022 et fin décembre 2023 fait ressortir la hausse de la part des dépenses d'investissement et de la part des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel et de la part des dépenses de matériel.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

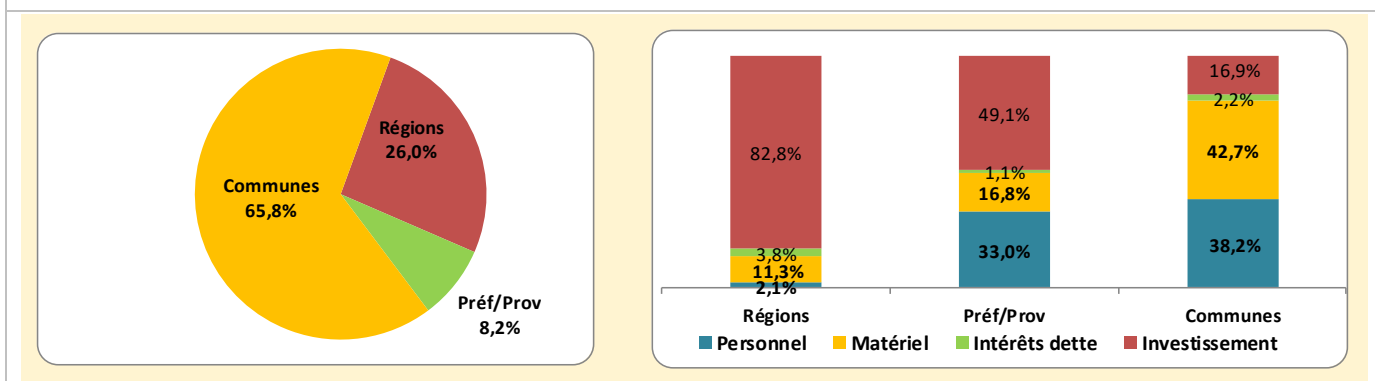
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 27,8 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses des collectivités territoriales (dépenses ordinaires et dépenses d'investissement) est de 65,8% à fin décembre 2023.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin décembre 2023 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (38,2%) et des préfectures et provinces (33%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 82,8% des dépenses d'investissement, de 11,3% des dépenses de matériel, de 3,8% des charges en intérêts de la dette et de 2,1% des dépenses de personnel.

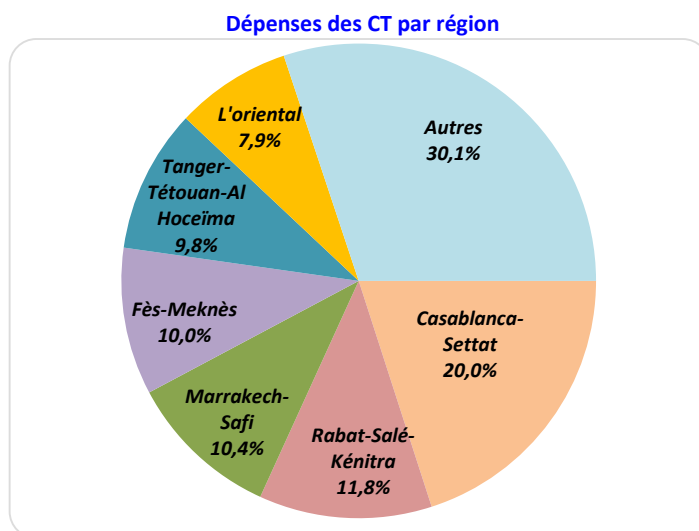


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 69,9% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (8.690 MDH) représentent 20,6% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2,2% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	2.266	3.416	310	2.698	8.690
Rabat-Salé-Kénitra	1.604	1.891	91	1.324	4.910
Marrakech-Safi	1.316	1.576	40	1.474	4.406
Fès-Meknès	1.406	1.409	83	1.268	4.166
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	1.088	1.690	69	1.151	3.998
L'oriental	1.095	920	80	1.253	3.348
Souss-Massa	882	710	159	1.568	3.319
Béni Mellal-Khénifra	818	645	65	1.275	2.803
Drâa-Tafilalet	498	347	22	1.662	2.529
Laâyoune-Sakia El Hamra	574	587	84	690	1.935
Guelmim-Oued Noun	299	263	10	628	1.200
Dakhla-Oued Ed Dahab	144	244	54	471	913
TOTAL	11.990	13.698	1.067	15.462	42.217

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin décembre 2023 des soldes positifs de 2 MDH et 1.609 MDH respectivement contre un solde nul pour les budgets annexes et un solde positif de 2.118 MDH pour les comptes spéciaux à fin décembre 2022.

4- EXCEDENT

La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 5,2 MMDH à fin décembre 2023 contre un excédent global de 6,6 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin décembre 2023, soit 5,2 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année prochaine.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin décembre 2023, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 2.660 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 2.071 MDH et la reconstitution des excédents pour 5,8 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin décembre 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 51,6 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2023 (5,2 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2023 et non payées.

Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 53,3% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin décembre 2023

